



L'Avenir

Date: **09-08-2022**

Page: **7**

Periodicity: **Daily**

Journalist: **-**

Circulation: **73035**

Audience: **495579**

Size: **294 cm²**



publications: 6 : L'Avenir - L'Avenir Le Courrier - L'Avenir Le Courrier de l'Escaut - L'Avenir Le Jour Verviers - L'Avenir Entre Sambre et Meuse - L'Avenir Luxembourg

ENVIRONNEMENT

Trop de corvidés ? Non, répond un collectif en taclant les chasseurs

Les corvidés sont accusés de piller des champs de leurs semis. Certains veulent les réguler. Un faux problème, répond un collectif d'associations.

Les corvidés (corneilles, pies, corbeaux freux, choucas) donnent du fil à retordre à de nombreux agriculteurs dont les champs, et les semis en particulier, sont ravagés par ces oiseaux. Le Royal Saint-Hubert Club de Belgique (RSHCB), la fédération des chasseurs en Belgique, proposait de réguler la population de corvidés, protégés en Wallonie. Une proposition qui n'est pas du goût du collectif « Stop aux Dérives de la Chasse » qui avance d'autres solutions à envisager « avant d'en venir au fusil ».

Pour la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, membre du collectif, ces solutions possibles sont l'implantation plus profonde des semis, le traitement et la protection des semences, l'effarouchement ou encore les canons anti-oiseaux. « Mais plus globalement, c'est replanter des haies qu'il faut faire, c'est maintenir des jachères, c'est assurer des prairies à herbage... », suggère-t-on.

Plus généralement, le collectif « Stop aux Dérives de la Chasse » estime que « l'agriculture intensive transforme les campagnes en désert de nature », ce qui affame les corvidés, qui en principe se nourrissent surtout d'in-

sectes et se voient contraints de se rabattre sur les nids du petit gibier, « mal dissimulés en l'absence de haies et de zones naturelles ».

Le RSHCB avançait aussi que les corvidés « sont à l'origine d'une prédation importante dans les nids et les jeunes de la petite faune des plaines, ce qui contribue à la raréfaction de nombreuses espèces, comme le bruant proyer, la perdrix grise ou la caille des blés ». Pour les chasseurs, « les jeunes lièvres constituent également des proies faciles pour ces oiseaux ».

Mais le collectif « Stop aux Dérives de la Chasse » n'est pas non plus d'accord sur ce point, soulignant l'absence de « preuves cohérentes » allant dans ce sens. « Continuer de blâmer ces espèces pour la raréfaction de la petite faune des plaines revient à refuser une réalité plus complexe et témoigne d'une véritable méconnaissance de la biodiversité de la part du RSHCB. La seule solution pour sauvegarder ces espèces en danger d'extinction est de supprimer leur chasse (perdrix) et une révision globale de notre système agricole et non le tir local de corvidés », estime encore le collectif.

Une population stable, selon le collectif

Ce dernier s'oppose aussi aux chasseurs sur les dérogations délivrées par le Département de la Nature et des Forêts (DNF). Les oiseaux étant protégés, une dérogation est nécessaire pour pouvoir les tirer. Les chasseurs jugent la procédure trop stricte et fastidieuse. Le collectif, lui, est d'avis que les chasseurs obtiennent aisément des autorisations de destruction de corvidés. « La justification est toujours la même : les populations de ces espèces ont fortement augmenté ces dernières années. Ce qui est faux ! Seuls les choucas (15 000 à 28 000 couples) et les corbeaux freux (16 000 à 19 000 couples) sont actuellement en augmentation mais absolument pas considérés en surpopulation. Les populations de pies bavardes (20 000 à 36 000 couples) sont considérées comme stables et les effectifs de la corneille noire sont même en diminution (32 000 à 31 000 couples). »

La législation prévoit une protection de tous les oiseaux appartenant à l'état sauvage sur le territoire européen.



JESUS - STOCK.ADOBE.COM

Si les corbeaux et choucas sont plus nombreux, la population de pies serait stable.